



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du 8 mars 2018

Entre :

Le chef de service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaires et alimentaire de la direction générale de l'alimentation, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

Le chef du service de la modernisation du secrétariat général, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu la convention de délégation de gestion du 08/03/2018 passée entre le délégrant et le délégataire, désignée ci-après par « convention initiale » ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet d'étendre la délégation de gestion prévue par la convention initiale.

La convention initiale est ainsi modifiée :

- L'intitulé est remplacé par l'intitulé suivant : « Délégation de gestion concernant la sous-action 44 « système d'information de l'alimentation (SIAL) » et la sous-action 22 « identification et traçabilité des animaux vivants » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » » ;
- A l'article 1, après les mots « système d'information de l'alimentation (SIAL) » sont insérés les mots : « et de la sous-action 22 « identification et traçabilité des animaux vivants » ».
- A l'article 1, après les mots « unité opération opérationnelle 0206-C001-1520. » sont insérés les mots : « Les crédits imputés sur la sous-action 22 sont exclusivement destinés au développement du Système informatique national d'enregistrement des mouvements des animaux (SINEMA) ».

Article 2 – Intégrité de la convention

Les autres dispositions de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, demeurent inchangées et restent applicables.

Article 3 – Dispositions finales

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties concernées. Il comprend 3 articles et est établi en 2 exemplaires originaux.

Fait, à Paris, le **12 AVR. 2021**

Le délégant

Le chef de service de la gouvernance et de
l'international dans les domaines sanitaire et
alimentaire



Loïc EVAIN

Le délégataire

Le chef du service de la modernisation



Olivier DENAIS